

CET - 52 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

***POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
QUÉBÉCOISE AXÉE SUR LA
DÉCROISSANCE***

MÉMOIRE

PAR

ROBERT MÉNARD

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE DE LA
COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL SUR LE SECTEUR
ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC**

JANVIER 2005

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – PRÉSENTATION DE L’AUTEUR	...1
PARTIE 2 – CONSIDERATIONS ECOLOGISTES GUIDANT MA REFLEXION	...2
L’empreinte écologique occidentale dépasse les limites de la Terre	...2
Vers une société de décroissance	...3
PARTIE 3 – L’AVENIR ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA DÉCROISSANCE	...4
Réduire la croissance énergétique du Québec	...4
Relever le défi des changements climatiques	...5
Arrêter l’utilisation de l’énergie nucléaire	...6
PARTIE 4 – CONCLUSION	...7
PARTIE 5 – BIBLIOGRAPHIE	...8

PARTIE 1 – PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Ma motivation à présenter un mémoire en tant que citoyen dans le cadre de cette consultation provient de mon intérêt pour l'environnement et de mon expérience dans ce domaine. Professionnellement, j'ai occupé des postes de coordination de projets environnementaux auprès de la *Municipalité régionale de comté Les Moulins* (2004) et de la *Ville de Terrebonne* (2001 et 2002) ainsi que des postes d'animation auprès de *Recyc-Québec* (2003) et d'archiviste pour *Environnement Jeunesse* (2000). Au niveau communautaire, j'ai été tour à tour administrateur (2000-2001), trésorier (2001-2002) et président (2002-2004) d'*Environnement Jeunesse*. De plus, j'ai représenté cet organisme auprès d'autres associations telles que le *Réseau québécois des groupes écologistes* (à titre d'administrateur en 2001-2002 et de secrétaire en 2002-2003), le *Regroupement des organismes environnementaux en énergie* (à titre d'administrateur en 2003-2004), le *Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets* (à titre d'administrateur en 2003-2004) et *Action Re-buts* (à titre d'administrateur en 2003-2004). Dans le cadre de ces activités, j'ai pu me familiariser avec les problématiques environnementales québécoises, canadiennes et internationales. J'ai publié plus d'une trentaine d'articles dans des périodiques tels que *Le Bouquet écologique*, *L'Enjeu*, *Possibles*, et prononcé plus d'une dizaine de conférences pour des organismes variés dont le *Centre des sciences de Montréal*, le *Réseau canadien de l'environnement*, la *Commission canadienne pour l'UNESCO*, le *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, ainsi que la *Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire*. Par ailleurs, j'ai participé activement à diverses consultations publiques auprès du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, 2003; projet de centrale de cogénération de Bécancour, 2003; projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, 2004), de la *Communauté métropolitaine de Montréal* (projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, 2003) et de la *Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation* (consultation générale sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, 2004). J'ai également été délégué officiel au *Sommet mondial pour le développement durable*, à Johannesburg, en 2002, et au *Congrès forestier mondial*, à Québec, en 2003. Académiquement, je détiens un certificat en sciences de l'environnement (2002) et un baccalauréat en sociologie (2004). Je poursuis actuellement des études de deuxième cycle en sociologie à l'*Université du Québec à Montréal* où j'agis également à titre d'assistant de recherche au sein du *Centre interdisciplinaire de recherche sur la biologie, la santé, la société et l'environnement*.

PARTIE 2 – CONSIDERATIONS ECOLOGISTES GUIDANT MA REFLEXION

À mon avis, l'avenir énergétique du Québec doit être considéré en fonction d'une perspective écologiste. Cela implique des changements radicaux au niveau de nos modes de production et de consommation. À cet égard, je partage la position du sociologue Frederick H. Buttel selon qui « la cause principale des problèmes environnementaux [est] l'expansionnisme des entreprises de production qui conduit à une utilisation intensive des ressources pour stimuler la croissance » (VAILLANCOURT, PERRON ET JACQUES, 1999 : 180). Une croissance qui « encourage l'accumulation du capital et le développement de monopoles et d'oligopoles [qui] ne fait qu'accroître les inégalités sociales en plus de détruire l'environnement » (VAILLANCOURT, PERRON ET JACQUES, 1999 : 180). De surcroît, il est impossible à long terme de maintenir le mode de vie occidental, basé sur le productivisme et la surconsommation, tout en prétendant protéger l'environnement.

L'empreinte écologique occidentale dépasse les limites de la Terre

Pour expliquer mon propos, le concept d'empreinte écologique est un indicateur propice afin de mesurer l'état de la planète et conséquemment, d'orienter les choix de société que nous devons faire, particulièrement en ce qui concerne l'énergie. L'empreinte écologique est une mesure qui permet d'évaluer « la surface totale requise pour produire les ressources que nous utilisons (nourriture, vêtements, biens et services, etc.) pour répondre à notre consommation d'énergie et pour fournir l'espace nécessaire à nos infrastructures (logements, routes, etc.) » (BOUTTIER-GUERIVE ET THOUVENOT, 2004 : 7).

En supposant que la population mondiale reste stable, l'empreinte écologique par habitant devrait être de 1,4 hectare afin d'assurer les besoins essentiels de tous les êtres humains en respectant les limites écologiques de la planète (LATOUCHE, 2004). Or, l'empreinte écologique moyenne d'un Canadien est de 7,2 hectares (LATOUCHE, 2004), ce qui est de loin supérieur au niveau souhaitable pour maintenir l'équilibre planétaire. D'ailleurs, au niveau global, « l'empreinte écologique de l'humanité a pratiquement doublé depuis 40 ans et a dépassé la capacité biologique de la Terre au cours des années 70 » (BOUTTIER-GUERIVE ET THOUVENOT, 2004 : 10).

Les pays riches comme le nôtre sont en grande partie responsables de ce dépassement puisque l'empreinte écologique d'un « habitant de pays développé est 6 fois supérieure à celle d'un pays à faible revenu » (CHAUVEAU, 2004 : 97). De plus, seulement 20 % de la population

mondiale consomme 86 % des ressources naturelles exploitées (PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT, 2002). Par conséquent, il faut rompre avec l'idée que nous pouvons maintenir notre mode de vie d'autant plus que si « tous les pays suivaient l'exemple des pays industriels, il faudrait cinq à six planètes pour servir de « sources » aux productions et de « dépotoirs » aux résidus du progrès économique » (SACHS, 1996 : 18). Il faut se rendre compte que le monde est fini et que « le traiter, à travers la sacralisation de la croissance, comme indéfiniment exploitable, c'est le condamner à disparaître » (LATOUCHE, 2003 : 29).

Vers une société de décroissance

Au stade où nous en sommes rendus, il ne suffit pas d'orienter nos efforts par rapport à une croissance économique dite durable; il faut plutôt aller vers une société de décroissance afin de « préserver l'environnement, mais aussi pour restaurer une certaine justice sociale au niveau international » (BRODHAG ET AL., 2004 : 60). La notion de justice sociale renvoie au fait que la croissance économique qui est préconisée par des pays industriels comme le nôtre est injuste et insoutenable puisque le « style de prospérité du Nord ne peut être généralisé au monde entier, il est structurellement oligarchique » (SACHS, 1996 : 34).

Conséquemment, nous devons orienter nos choix de société vers une façon de vivre qui puisse être généralisable à l'ensemble des habitants de la planète plutôt que de continuer à penser que nous pouvons maintenir le mode de vie consumériste des pays industrialisés, qui est foncièrement destructeur et inégalitaire. Dans l'optique d'une société de décroissance, la réduction de la production et de la consommation sont les principaux objectifs à poursuivre puisqu'il faut réduire la consommation d'énergie et de matières premières de 70 à 90 % d'ici 40 à 50 ans afin de ne pas aggraver la déséquilibre écologique (SACHS, 1996).

Certes, ce défi est immense considérant le fait que nous vivons dans une société capitaliste de consommation qui valorise constamment l'accumulation obsolète de biens, l'individualisme compétitif, la cupidité narcissique et l'insatisfaction perpétuelle afin de soutenir la sacro-sainte croissance économique. Cependant, il apparaît de plus en plus clair que nous devons plutôt réussir ce défi afin d'aller vers une société où la décroissance et la simplicité volontaire sont des réalités.

PARTIE 3 – L'AVENIR ÉNERGETIQUE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA DÉCROISSANCE

Parmi les enjeux qui sont soulevés dans le document de consultation soumis au public, la question suivante est demandée : « Comment le Québec peut-il maintenir son niveau de vie en harmonisant son développement économique et social avec la pérennité des ressources et la préservation de l'environnement? » (MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2004 : 16). La réponse à cette question est bien simple. Considérant l'empreinte écologique du niveau de vie du Québec, il est chimérique de le maintenir dans une optique de préservation de l'environnement. La croissance économique et le consumérisme tel que nous le pratiquons sont incompatibles à long terme avec l'équilibre écologique planétaire. Les solutions technologiques aux problèmes environnementaux, qui sont souvent mises de l'avant pour concilier notre niveau de vie avec l'environnement, demeurent insuffisantes pour résorber le déséquilibre écologique car elles ne font généralement qu'accroître l'effet rebond qui se traduit par « l'augmentation de consommation liée à la réduction des limites pouvant être monétaires, temporelles, sociales, physiques, liées à l'effort, au danger, à l'organisation » (SCHNEIDER, 2003). L'informatisation de la société est un exemple éloquent à cet égard car au lieu de diminuer l'utilisation du papier, l'effet rebond a fait en sorte d'accroître sa consommation en multipliant les possibilités d'impression du papier, en plus d'augmenter notre dépendance à l'énergie. Bref, le maintien du niveau de vie du Québec est impossible dans une perspective d'équilibre écologique. Ce pourquoi nous devons orienter nos efforts vers la décroissance dans tous les secteurs, y compris au niveau énergétique.

Réduire la croissance énergétique du Québec

En affirmant dès le départ que le débat actuel est surtout conditionné par « une croissance continue de la demande en électricité » (MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2004 : 8), le document de consultation soumis au public fait fausse route. À mon sens, dans un contexte mondial où la demande d'énergie pourrait augmenter de 65 % d'ici 2020 (SACQUET, 2002), la priorité essentielle en matière énergétique n'est pas de savoir comment nous pouvons répondre à l'accroissement de la demande en électricité mais plutôt comment nous pouvons arrêter cette croissance dans un premier temps pour ensuite aller vers la décroissance. D'autant plus que la croissance anticipée de l'électricité ne sert pas nécessairement à répondre aux besoins des citoyens mais plutôt aux exigences des grandes industries, notamment des alumineries, qui sont responsables de 55 % de la croissance prévue pour la décennie 2002-2011 comparativement à 21 % pour les secteurs résidentiels et

agricoles, et 24 % pour les secteurs institutionnels, commerciaux et industriels de petites et moyennes tailles (BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, 2004). Alors que nous consommons collectivement déjà beaucoup trop d'énergie, le défi du Québec n'est pas donc de répondre à cette croissance sans cesse grandissante mais de la réduire en misant sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, et la faire décroître en modifiant nos modes de production et de consommation. À terme, cela veut dire que la puissance électrique totale de 43 000 MW dont dispose le Québec (MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2004) ne doit pas augmenter mais diminuer.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec se dote d'une politique énergétique ayant comme but principal la réduction de la production et de la consommation totale d'énergie, comprenant des objectifs spécifiques quantifiés et un échéancier précis applicable à tous les secteurs résidentiels, agricoles, industriels, commerciaux et institutionnels.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec instaure une commission d'enquête sur la production et la consommation de masse afin d'évaluer les pressions à la surproduction et à la surconsommation, qui se traduisent par la dégradation de l'environnement et l'augmentation de la demande énergétique, et les mesures à mettre en œuvre pour modifier nos modes de production et de consommation dans une optique de décroissance.

Relever le défi des changements climatiques

La décroissance énergétique du Québec est d'autant plus pertinente dans le contexte global des changements climatiques. Il est important de rappeler à cet effet que le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* prévoit que la température moyenne mondiale devrait augmenter de 1,4 à 5,8 degré Celsius entre 1990 et 2100 (GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT, 2001). Non seulement y aura-t-il augmentation des températures mais les changements climatiques auront de multiples conséquences : élévation du niveau de la mer, modifications des précipitations, sécheresses, inondations, incidences sur les ressources alimentaires et hydrauliques, perturbations des écosystèmes et de la biodiversité, bouleversements des infrastructures et impacts sur la santé humaine (GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT, 2001).

Ces désordres pourraient avoir pour conséquence l'apparition de près de 300 millions de réfugiés environnementaux (TREMBLAY, 1998) qui perdraient leurs habitations suite à l'élévation du niveau de la mer. Devant l'ampleur de ces effets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre représente un défi important que le Québec doit relever dans le contexte du *Protocole de Kyoto* et de la *Convention-cadre sur les changements climatiques*, mais aussi dans le cadre de la réduction de la consommation totale d'énergie. De ce fait, le projet de centrale thermique de cogénération à Bécancour, qui aurait pour résultat une augmentation nette de 1,7 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec (BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, 2004), ainsi que le projet d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent sont des projets à proscrire puisqu'ils vont à l'encontre de la lutte aux gaz à effet de serre en plus de faire perdurer et d'accroître la dépendance énergétique envers les hydrocarbures. Poursuivre la croissance de l'utilisation de ces formes d'énergies est tout à fait insoutenable considérant le fait qu'il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici à 2040 afin d'éviter les conséquences les plus dramatiques des changements climatiques (RABOURDIN ET FLIPO, 2003).

Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec annule le projet de centrale thermique de cogénération à Bécancour.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec annule le projet d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie concernant les changements climatiques comprenant des objectifs spécifiques quantifiés visant à réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2040.

Arrêter l'utilisation de l'énergie nucléaire

La décroissance énergétique signifie également d'arrêter la production d'énergie dangereuse telle que l'énergie nucléaire. La production de cette forme d'énergie est totalement irresponsable. L'accumulation de déchets radioactifs comme le plutonium-239 est un exemple

éloquent à cet égard. On retrouve aujourd'hui dans le monde plus de 1 500 tonnes de ce déchet nucléaire (REEVES ET LENOIR, 2003) qui s'avère dangereux pour toute forme de vie à cause de la radioactivité qu'il émet. Or, ce déchet reste actif pendant plus de cent mille ans (REEVES ET LENOIR, 2003)! Continuer à utiliser cette technologie alors que l'on ne sait même pas quoi faire avec les déchets qu'elle produit est aussi illusoire que de penser que l'on peut bâtir un « gratte-ciel sans escaliers ni ascenseurs sur la base de la seule espérance qu'un jour nous triompherons de la loi de la gravité » (LATOUCHE, 2004). Alors que l'on retrouve sur le territoire québécois une seule centrale nucléaire, Gentilly 2, il apparaît clairement que l'idée de vouloir prolonger la vie de celle-ci jusqu'en 2035 (MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2004) est très mauvaise considérant que cela fera en sorte d'augmenter le nombre de déchets radioactifs produits. Le Québec devrait plutôt s'inspirer de pays tels que l'Italie, la Suède, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne qui font preuve de courage politique en voulant éliminer la production d'énergie nucléaire sur leur territoire (BARTILLAT ET RETALLACK, 2003).

Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec annule le projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly 2.

PARTIE 4 – CONCLUSION¹

L'empreinte écologique du mode de production et de consommation capitaliste dépasse la capacité biologique de la planète à absorber les polluants et les déchets que nous produisons. En tant que société développée, le Québec perpétue ce mode de vie insoutenable. Dans une optique d'équilibre planétaire, nous devons orienter nos efforts vers la décroissance afin de mettre en œuvre une façon de vivre qui puisse être en conciliation avec l'environnement et la population mondiale. La production et la consommation d'énergie étant des parties importantes de notre empreinte écologique, les six recommandations énoncées dans ce mémoire visent à réduire la part d'énergie que nous utilisons collectivement. La décroissance peut paraître utopique mais face au devenir de cette planète et de l'humanité, il est opportun de s'inspirer de la sagesse de Gandhi qui résume bien le défi de notre époque : « Vivre simplement, pour que simplement d'autres puissent vivre » (BOUTTIER-GUERIVE ET THOUVENOT, 2004 : 78).

¹ Toute personne désirant me faire parvenir des commentaires à propos de ce mémoire est invitée à le faire en envoyant un courriel à l'adresse suivante : bobmenerve@yahoo.ca

PARTIE 5 – BIBLIOGRAPHIE

- BARTILLAT, Laurent de et Simon RETALLACK. 2003. *STOP*. Paris : Seuil.
- BOUTTIER-GUERIVE, Gaëlle et Thierry THOUVENOT. 2004. *Planète attitude – Les gestes écologiques au quotidien*. Paris : Seuil.
- BRODHAG, Christian et al. 2004. *Dictionnaire du développement durable*. Sainte-Foy : MultiMondes.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. 2004. *Rapport 188 – Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.* Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- CHAUVEAU, Loïc. 2004. *Petit atlas des risques écologiques*. Paris : Larousse.
- GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT. 2001. *Changements climatiques 2001 : Rapport de synthèse – Résumé à l'intention des décideurs*. Wembley : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- LATOUCHE, Serge. 2003. « À bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale ! ». Dans *Objectif décroissance – Vers une société viable*, sous la direction de Michel Bernard et al., p. 23-31. Montréal : Écosociété.
- LATOUCHE, Serge. 2004. *Survivre au développement*. Paris : Mille et une nuits.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2004. *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements*. Québec : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. 2002. *L'avenir de l'environnement mondial 3*. Bruxelles : De Boeck.
- RABOURDIN, Sabine et Fabrice FLIPO. 2003. « Le Pari contre l'effet de serre : un pari pour la décroissance ? ». Dans *Objectif décroissance – Vers une société viable*, sous la direction de Michel Bernard et al., p. 173-179. Montréal : Écosociété.
- REEVES, Hubert et Frédéric LENOIR. 2003. *Mal de Terre*. Paris : Seuil.
- SACHS, Wolfgang. 1996. « L'anatomie politique du développement durable ». *Interculture*, vol. 29, no. 1, p. 16 à 37.
- SACQUET, Anne-Marie. 2002. *Atlas mondial du développement durable*. Paris : Autrement.
- SCHNEIDER, François. 2003. « L'effet rebond ». *L'Écologiste*, vol. 4, no. 3, p. 45.
- TREMBLAY, Nicolas. 1998. « Consommez maintenant, vos enfants paieront ! ». Dans *L'énergie au Québec – Quels sont nos choix ?*, sous la direction de Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt, p. 15-28. Montréal : Écosociété.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy, PERRON, Bertrand et Benoît JACQUES. 1999. « La sociologie de l'environnement de Frederick H. Buttel et de Riley E. Dunlap ». Dans *Les sciences sociales de l'environnement*, sous la direction de Brigitte Dumas et al., p. 171-192. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.